



N° 2015-74

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE THORIGNY-SUR-OREUSE



Séance du 05 novembre 2015



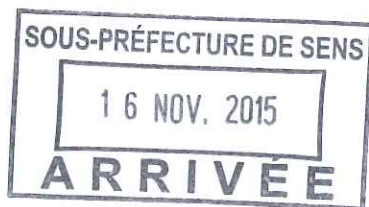
Nombre des membres	
Afférents au conseil municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
15	18

Votes		
Pour	Contre	Abstentions
3	1	14

Date de convocation
23 octobre 2015

Date d'affichage
06 novembre 2015

Objet de la Délibération
Motion contre le Grand Marché Transatlantique



L'an deux mille quinze, le 05 novembre, à 20h05, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M. Jean -Paul KOLECESKA, Mme Françoise CHARLOT (excusée- pouvoir de vote à M. Jean- Michel CHARLOT), Mme Chrystelle CERCLAEYS (excusée- pouvoir de vote à M François CERCLAEYS) Mme Sabrina MAHTAL (excusée- pouvoir de vote à Mme Marie- Neige ROUELLAT)

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT.

Motion contre le Grand Marché Transatlantique

Monsieur le Maire,

Expose le projet, entre l'Union Européenne et les U.S.A , négociant le plus vaste marché du monde : le Grand Marché Transatlantique.

Ce projet d'accord de libre-échange et d'investissement vise à libérer encore davantage les échanges commerciaux transatlantiques, en démantelant les droits de douane tout en s'attaquant aux normes et réglementations.

Celui-ci bouleverserait définitivement toutes les règles de nos sociétés (suppressions des droits de douane, démantèlement des normes sociales, sanitaires, environnementales alimentaires, juridiques, techniques des états membres, permission aux entreprises d'attaquer l'Etat devant des instances privées,...) au bénéfice de multinationales.

Quatre collectifs se sont créés dans l'Yonne pour informer ce que présente ce projet.

Le Conseil Régional de Bourgogne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et par 14 abstentions, 3 voix pour et 1 contre, décide d'adhérer à la motion déclarant la commune « Hors TAFTA » comme l'ont déjà fait d'autres collectivités.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

16 novembre 2015

Et publication ou notification
Du 06 novembre 2015

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.

Fait à Thorigny sur Oreuse,
Le 06 novembre 2015

Le Maire

Pierrick BARDEAU

